

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

Quai historique du camp Sebert - village historique de Prony

Objet de la consultation

Dans le cadre du projet de **conservation et valorisation du site historique du bagne**, la province Sud poursuit ses études et les travaux sur le site historique du village de Prony sur la commune du Mont-Dore. Ces vestiges sont [classés au titre des monuments historiques selon l'arrêté n°1468-2008/PS du 09/10/2008.](#)

La présente consultation concerne **l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (DCE) ainsi que le suivi des travaux** sur l'ancien quai.

1. Contexte et enjeux

Le site de l'ancien camp Sebert, aujourd'hui connu sous l'appellation *village historique de Prony* du bagne calédonien est situé à Prony, dans la commune du Mont-Dore.

Ce lieu, d'un grand intérêt historique, fait actuellement l'objet d'un projet de valorisation patrimoniale, scientifique et touristique pour la période 2025-2028.

2. Objectifs de la mission et livrables attendus

LOT 1 :

- Mettre à jour le plan regroupant l'ensemble des vestiges en les identifiants (formats dwg, QGIS, PDF)

LOT 2 :

- Etablir les levés, plans puis le programme de travaux de conservation chiffré suivi du DCE afin de restaurer une dizaine de mètres linéaire du quai historique ;
- Recherche des pierres de tailles à réassembler à proximité des vestiges en mer ;
- Insertion dans les joints entre les pierres d'anneaux métalliques en inox de 5 cm de diamètres et de 1 cm d'épaisseur.
- Maitrise d'œuvre études et suivi des travaux.

LOT 3 : (EN OPTION)

- Etablir les plans, le programme de travaux de conservation chiffré puis le DCE et suivi des travaux des travaux de confortement du phare :
- Dégagement, travaux préparatoires à la main de l'ouvrage existant ;
- Enrochement en moellons sur un tronçon d'une quinzaine de mètres.

3. Contraintes

- Respect du **classement Monument Historique** : tous travaux devront s'inscrire dans le respect des prescriptions patrimoniales ;
- Prospection au niveau de l'estran à prévoir pour rechercher les matériaux d'origine à proximité du quai ;
- Respect des écosystèmes : le site se trouve en **zone naturelle sensible** (pas d'intervention lourde sans autorisation environnementale) ;
- Le site est occupé par les membres de l'association du village de Prony.

4. Pièces à fournir à l'appui de la candidature

- Une note sous forme de mémoire technique afin de justifier de l'expérience du bureau d'étude en matière de restauration de monuments historiques protégés. (Sans justifications les candidats ne seront pas retenus).
- les références des candidats : Les candidats doivent fournir la liste des études et travaux similaires qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont participé, en précisant pour chacun :
 - le lieu et la date ;
 - la nature et l'importance des études et des travaux réalisés ;
 - les noms, fonctions et coordonnées des responsables techniques sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés.En l'absence de références en nom propre, les candidats indiqueront :
 - l'emploi qu'ils occupaient dans chacune des entreprises auxquelles ils ont collaboré ;
 - ainsi que les noms, fonctions et coordonnées des responsables techniques sous la direction desquels ils ont travaillé. »
- Un état des moyens techniques et matériels dont le bureau d'étude, l'entrepreneur dispose pour exécuter les prestations et qu'il compte affecter au chantier.
- Pour chaque candidat, l'attestation sur l'honneur jointe en annexe dûment complétée et signée indiquant qu'il est en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.
- Le plan de charge des candidats ;
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

Le **devis détaillé signé** devra être :

- déposé en format papier sous pli cacheté, contre récépissé, à l'accueil du centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices – Artillerie - Nouméa

ou

- envoyé par mail aux courriels suivants : karim.derras@province-sud.nc ; ingrid.tateia@province-sud.nc et laurent.fayard@province-sud.nc (un accusé de réception sera délivré).

Au plus tard le **vendredi 03 avril 2026 à 12h00**, délai de rigueur.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Pour toutes questions, vous pouvez joindre M. FAYARD Laurent au 20 48 16.

Une **visite sur site est possible** sur demande.

5. Critères de jugement des offres

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- La valeur technique (pondération = 60%) ;
- Le prix des prestations (pondération = 40%)

6. Annexe

- Photos anciennes disponibles à la demande.